



sommaire

- p.1**
L'UNSA confortée à la Présidence du Cosog
- p.2**
Résultats Cosog
- p.3**
Elections Cosog : la CFE-CGC déboutée de toutes ses demandes par le tribunal judiciaire de paris !
- p.4**
C'est le dernier numéro



L'UNSA 1ère organisation, avec 36,65 % des suffrages !

L'UNSA arrive largement en tête des élections au niveau national, avec 1 290 voix (36,65 %) devant la CFDT : 937 voix (26,60 %), la CGT : 618 voix (17,60 %), la CFE-CGC : 367 voix (10,40 %) et le SNUP : 308 voix (8,80 %).

L'UNSA est 1ère en Ile-de-France avec 666 voix (36,49 %), 1ère à Bordeaux avec 267 voix (42,05 %), 1ère en Directions régionales avec 168 voix (37,75 %) et 2ème à Angers avec 189 voix (30,73 %).

Ces élections ont modifié le paysage syndical au Cosog.

Les deux organisations syndicales réformatrices UNSA et CFDT, qui ont proposé des programmes réalisables, sont majoritaires et progressent fortement, en voix et en pourcentages.

La CGT et le SNUP connaissent une forte baisse : la CGT passe de la 2ème à la 3ème place et le SNUP passe de la 4ème à la 5ème place.

La CFE-CGC, qui n'avait pas véritablement de programme et qui était plus occupée à dénigrer la Présidence UNSA ou à

faire des recours contre le Cosog, n'arrive qu'en 4ème place avec 10 % des suffrages !

Les ouvriers-droit ont fait nettement le choix de la raison et du sérieux lors de ce scrutin.

L'UNSA obtient la présidence, et la CFDT la Trésorerie. Il est donc possible d'améliorer les prestations sur le prochain mandat au regard des programmes portés pendant la campagne électorale.

Forts de cette victoire et du soutien massif des ouvriers-droit à nos idées, nous proposerons dès l'année prochaine des améliorations aux prestations avec notamment la mise en place d'une Aide aux vacances libre de 850 €, du compte à points pour les voyages, d'une Billetterie au niveau national avec les mêmes règles pour tous.

L'UNSA remercie chaleureusement les 1 290 électrices et électeurs pour ce soutien massif et constant à nos candidats(e)s et à notre organisation syndicale.

Ensemble, faisons progresser les prestations du Cosog !

RÉSULTATS COSOG :

Par zone géographique et par organisation syndicale

	ANGERS		BORDEAUX		ILE DE FRANCE		DR / AUTRES		TOTAL NATIONAL	
	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%	VOIX	%
UNSA	189	30.73%	267	42.05%	666	36.49%	168	37.75%	1 290	36.65%
CFDT	220	35.77%	165	25.98%	408	22.36%	144	32.36%	937	26.62%
CGT	158	25.69%	93	14.65%	295	16.16%	72	16.18%	618	17.56%
CFE-CGC	30	4.88%	77	12.13%	228	12.49%	32	7.19%	367	10.43%
SNUP	18	2.93%	33	5.20%	228	12.49%	29	6.52%	308	8.75%
TOTAL	615	100%	635	100%	1 825	100%	445	100%	3 520	100%

Taux de participation

	ANGERS	BORDEAUX	ILE DE FRANCE	DR / AUTRES	TOTAL NATIONAL
Electeurs Inscrits	885	1 133	4 001	693	6 712
Votants	629	655	1 860	454	3 598
Suffrages exprimés	615	635	1 825	445	3 520
Blancs ou Nuls	14	20	35	9	78
Taux de participation	71.07%	57.81%	46.49%	65.51%	53.61%

La répartition des 20 sièges du CA



UNSA	7
CFDT	5
CGT	4
SNUP	2
CFE-CGC	2

7 SIEGES A LA COMMISSION LOCALE D'ILE-DE-FRANCE



UNSA	CFDT	CGT	SNUP	CFE-CGC
2	2	1	1	1

7 SIEGES A LA COMMISSION LOCALE D'ANGERS



UNSA	CFDT	CGT	SNUP	CFE-CGC
2	3	2	0	0

7 SIEGES A LA COMMISSION LOCALE DE BORDEAUX



UNSA	CFDT	CGT	SNUP	CFE-CGC
3	2	1	0	1



ELECTIONS COSOG : LA CFE-CGC DÉBOUTÉE DE TOUTES SES DEMANDES PAR LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS !

Dans un jugement rendu le 30 novembre 2023 (1er jour de l'ouverture du scrutin électronique des élections du Cosog) le Tribunal judiciaire de Paris a rejeté l'ensemble des demandes du Syndicat CFE-CGC du Groupe Caisse des Dépôts et condamné cette organisation à payer au Cosog la somme de 3 500 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Cette organisation corporatiste a fait une triste campagne électorale, essayant à plusieurs reprises de semer le doute chez les personnels sur la validité du vote électronique et l'impartialité du Président UNSA du Cosog, Jorge Ricardo. Elle a ensuite tenté de faire reporter les élections en introduisant un référé devant le Tribunal judiciaire de Paris. Par ailleurs, deux plaintes contre le Cosog ont été déposées auprès de la CNIL, qui les a classées sans suite.

La CFE-CGC a fait perdre un temps précieux et de l'argent au Cosog. La procédure électorale avait pourtant été validée démocratiquement par la majorité ou à l'unanimité des membres du Conseil d'administration, du prestataire DoVote et du Conseil juridique du Cosog.

Cela en dit long sur les intentions de cette organisation catégorielle !

L'UNSA a décidé de ne pas publier cette décision publique du Tribunal pendant la durée du scrutin pour éviter toute polémique stérile avec cette organisation et laisser les personnels choisir leurs représentants en toute sérénité.

Cependant, il nous semble important aujourd'hui de porter ces faits à votre connaissance, afin que vous soyez pleinement informés des manœuvres et intentions réelles de la CFE-CGC au sein de la Caisse des Dépôts. Les électeurs ne se sont pas trompés en plaçant cette organisation à l'avant-dernière place des élections du Cosog.

La validité de toutes les opérations électorales adoptées par le Conseil d'administration, signées par le Président du Cosog, est confirmée pleinement par ce jugement du Tribunal judiciaire de Paris.

L'UNSA s'en réjouit !

C'est le dernier numéro !

Notre journal allait fêter ses 24 ans d'existence le mois prochain. En effet, le 1er numéro est paru en janvier 2000. Depuis, 11 numéros ont été publiés régulièrement tous les ans, jusqu'à cette 271ème édition.

Nous n'avons pas de mots assez forts pour vous remercier de nous avoir suivis fidèlement pendant toutes ces années.

A compter de janvier 2024, l'UNSA a choisi de limiter ses publications papier à 8 par an. C'est un engagement fort RSE de notre organisation syndicale.

L'UNSA produisant déjà une dizaine de guides (EOP, Carrière, Congés, Cosog, Bien-être, Retraite, etc.), nous avons donc décidé de ne plus publier notre journal mensuel.

Nous continuerons de vous informer via notre site : cdc.unsa.org

Téléchargez notre application pour avoir en temps réel nos articles (publiés quasi quotidiennement) (L'UNSA se réinvente continuellement et vous proposera des nouveaux contenus, sur de nouveaux supports.

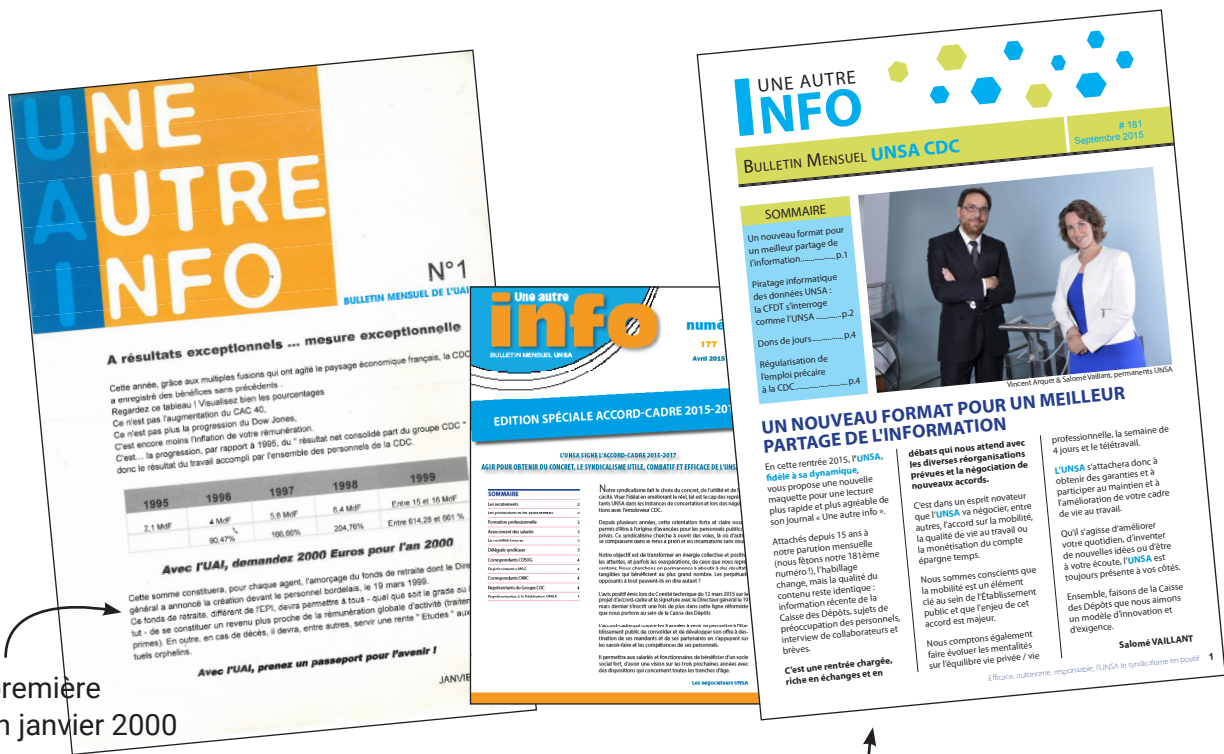
Et pour nos adhérents, n'oubliez de passer à nos permanences, il y aura toujours quelque chose en plus pour vous.

Le saviez-vous ?

Pourquoi le Bulletin mensuel de l'UNSA avait-il été baptisé « Une Autre Info » ?

L'UNSA, à sa création en 1987, s'appelait l'UAI : Union Autonome Inter-catégorielle, avant de s'affilier à l'UNSA pour fêter ses 20 ans en 2007.

Le sigle d'Une Autre Info rappelait donc le sigle originel « UAI » de notre organisation syndicale.



Voici la première édition en janvier 2000

La version actuelle depuis septembre 2015

Bulletin d'information des personnels publics et privés
 UNSA Caisse des Dépôts
 56 rue de Lille, 75007 Paris.
 Directrice de la publication : Salomé Vaillant
 Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
 Conception : Vincent Arquer
 Imprimerie CDC

